



DECISION
N° 2026_08_17
(EEDU)

portant adhésion à une association

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article unique

L'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année universitaire 2026-2027, à l'association suivante : Syndicat des Industries Exportatrices de Produits Sensibles (SIEPS), ayant son siège 17 rue de l'Amiral Hamelin, 75116 Paris, France.

Fait à Toulouse, le 31/08/2026

Le président,

Hugues KENFACK

